

Chapitre 28

LOI DE 2011-2012 SUR LA RADIATION DE CRÉANCES *(Sanctionnée le 31 octobre 2011)*

Sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, la commissaire du Nunavut édicte :

Radiation de créances

- 1.** Sont radiées les créances du Collège de l'Arctique du Nunavut inscrites à l'annexe.

ANNEXE

(*article 1*)

CRÉANCES RADIÉES

<u>DÉBITEUR</u>	<u>NATURE DE LA CRÉANCE</u>	<u>MONTANT</u>
1. Kivalliq Partners in Development	Programmes de formation fournis	199 903 \$
	TOTAL :	<u>199 903 \$</u>